

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Metz

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e voie

Epreuve : Cr. p'atique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de Région

le 19 octobre 2021

[...]

Charge(e) de mission de l'insertion

Sociale et professionnelle

Note

pour Madame la Préfète
Sous-secrétaire
de la voie hiérarchique

Objet : présentation de la consultation relative au SPIE et de l'AMI et propositions favorisant l'engagement et la coordination des acteurs à termes

Référence : Votre demande de ce jour n°XX en perspective de la prochaine réunion de présentations de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

annexes : annexe 1 - fiche détaillant l'offre de service numérique de l'Etat en la matière

- annexe 2 - projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion

Le 13 septembre 2018, le Président de la République a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui doit tenir, notamment, « à mettre en place, à créer un véritable service public de l'insertion »

1.1.8.

aujourd'hui, près de 2 millions de personnes sont fortement éloignées d'une activité professionnelle. C'est notamment le cas des bénéficiaires de minima sociaux, comme le RSA.

De plus, le Gouvernement a-t-il lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des territoires porteurs de projet pour l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

Dans le contexte de la prochaine réunion[↑] de l'AMI au sein des différents acteurs de la région, la présente note s'attache à :

- faire le bilan de la concertation initiale relative au service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) et à présenter l'AMI.
- proposer des modalités de travail favorisant l'engagement et le travail en commun des différents acteurs.

1. La concertation nationale relative au SPIE a fixé des objectifs et des principes qui doivent guider l'appel à manifestation d'intérêt

1.1. Les objectifs et principes posés par la concertation initiale

Tout d'abord, le SPIE n'est pas une nouvelle structure. Il s'agit d'une méthode de travail. Cette nouvelle méthode s'inscrit dans un gouvernement inchangé, où chacun conserve ses compétences.

Ensuite, le SPIE a pour objectif premier d'améliorer la qualité des parcours d'insertion en renforçant la coordination des acteurs en charge de cette insertion sociale et professionnelle. Pour cela, les acteurs doivent définir en commun une

stratégie de parcours. celle-ci doit se focaliser sur trois temps : l'entrée dans le parcours, le suivi du parcours et l'offre d'accompagnement sociale et professionnelle.

De plus, la personne concernée doit pleinement être acteur de son insertion. Aussi, elle doit pouvoir participer à la co-construction de son projet d'insertion. Cela passe, aussi, par l'responsabilisation des autres dans le cadre d'~~des~~ engagements réciproques.

Enfin, le SPIE doit principalement tenir vers le retour à l'emploi. Cela passe par la levée des différents freins à l'emploi (santé, formation inadéquate,...), par une simplification des démarches (interlocuteurs unique), par une meilleure coordination des acteurs de terrain et par un usage courant des outils numériques mis à disposition (beta.gouv.fr)

1.2. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

Chaque AMI concerne environ une trentaine de territoires. L'état finance à hauteur de 500.000 euros chaque projet (limite maximale). Pour autant, le porteur du projet doit co-financer son projet à hauteur de 20%. Le projet doit s'inscrire dans les objectifs et principes de la convention initiale et miser à l'enfaveur la mise en œuvre d'une coordination entre les professionnels de l'insertion. Le projet doit refléter une bonne connaissance des publics à prendre en charge.

Pour être éligible, le projet doit être porté par un conseil départemental ou, le cas échéant, par un autre acteur de l'insertion et de l'emploi, en accord avec le conseil départemental. Le conseil départemental et Pôle emploi doivent signer une lettre d'engagement pour soutenir le projet. De plus, le projet doit mettre en place un consortium d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Il doit concerner un large public en difficulté sur le territoire du département ou devant des besoins de risque et d'emploi du département. Enfin, les territoires ayant déjà participé à une précédente expérimentation et les territoires identifiés « politique de la ville » et/ou « zone de revitalisation urbaine » doivent être associés. Pour les premiers il s'agit de faire valoir leur expérience afin de consolider le projet.

2. Les projets portés par les acteurs de la région doivent mobiliser l'ensemble des acteurs sur l'insertion sociale et professionnelle et améliorer la coordination des acteurs

2.1. Les projets doivent favoriser la mobilité de l'ensemble des acteurs de terrain

Tout d'abord, la préfecture de région peut apporter son expertise et être le relai principal entre le territoire et l'état. Les préfectorats de département établissent l'intégration de proximité pour les territoires. La région veillera, cependant, à ce que les projets s'inscrivent dans les recommandations de la concertation initiale et les priorités gouvernementales.

Ensuite, l'état pourra également mobiliser les agences régionales de santé aux services de l'éducation nationale (rectorat, académie).

De plus, devront être associées les associations, les communs (CCAS / CCIAS), les offices HLM, l'assurance maladie et les caisses d'allocations familiales ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, le projet associera CAP emploi et les missions locales.

Le projet sera soutenu par le conseil départemental et l'emploi afin de renforcer la coordination et ce avec l'appui de la commission à la lutte contre la pauvreté de la préfecture de région.

2.2. Pour affirmer l'objectif du retour à l'emploi, les projets doivent essentiellement renforcer la coordination des différents acteurs

Une meilleure coordination passe par un objectif commun : permettre le retour à l'activité et l'emploi pour l'usager qui fait bénéficié d'un service public universel, efficace, de proximité et qui s'adapte à chaque individu et ses difficultés.

Cela passe, également, par la mise en place de lieux de travail en commun, de rétro-planning commun.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : Metz.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e voie.....

Epreuve : Gén. pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Surtout, il s'agit de co-construire la stratégie de parcours en définissant les rôles de chaque acteur, les moyens humains et financiers mis à disposition ainsi qu'un retour renforcé au numérique.

Pour compléter cette note, je joins deux annexes :

- L'une décrivant l'offre de service numérique de l'Etat afin de faciliter la construction/élaboration de projet,
- L'autre proposant un projet de communiqué de presse à diffuser à l'issue de la réunion.

Il reste à votre disposition pour tout complément ou point à développer.

Annexe 1

Fiche décrivant l'offre de service numérique
de l'Etat afin de faciliter l'élaboration de projet
dans le cadre de l'AMI

Eva

1 Offre numérique pour une meilleure information des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

- Obtenir une information synthétique de la convention initiale :
<https://travail-emploi.gouv.fr/rapportconvention-spie>
- Obtenir un retour d'expérience sur les projets déjà menés :
site direction générale de l'administration et de la fonction publique - dossier de presse du 16/12/2020 : le service public de l'insertion et de l'emploi. Clôture de la convention et épriement →
- Un guichet unique pour le dépôt des projets :
[démarques-simplifiées.fr](http://demarches-simplifiees.fr)
- Des renseignements ou questions à poser : amispie.emploi.gouv.fr

2 Offre numérique pour la création de nouveaux outils numériques de partage d'information et de données

L'utilisation de Beta.gouv.fr doit permettre de créer de nouveaux outils pour faciliter le partage de données entre les acteurs inscrits dans la stratégie de parcours.

Notamment, il doit être envisagé ~~sur~~ la création d'un dossier unique d'insertion pour suivre en temps réel l'évolution de la personne.

Les nouveaux outils doivent également faciliter l'évaluation du parcours afin de pouvoir le corriger.

Objet: Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) - Priorité à l'emploi dans la région

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Madame la Préfète a réuni autour d'elle les différents élus et acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans la région.

Le nouveau service qui repose avant tout sur une méthode de coordination entre acteurs, fait l'objet actuellement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des principaux acteurs de l'insertion, que sont, notamment, les conseils départementaux. Cet appel à projet doit permettre d'obtenir des financements pour finir permettre aux personnes en difficultés de retrouver un emploi. En effet, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et la exclusion. Cela est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité des droits de tous les êtres humains.

Si, chez, que nous pouvez compter sur moi pour atteindre cet objectif

La Préfète.

